

# BILAN INTERMEDIAIRE DE LA CONCERTATION avec le public

## Phase : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

21.03.11

### Rappel :

La délibération n°24/08 du 1<sup>er</sup> juillet 2008 précise les objectifs et les modalités de concertation que le Syndicat mixte mettra en œuvre tout au long de l'élaboration du SCOT. Cette délibération (plus complète) remplace celle du 3 mai 2006 réalisée à l'occasion du lancement des études.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est le document pivot du SCOT. Il définit les orientations stratégiques en s'appuyant sur le diagnostic de territoire et l'état initial de l'environnement.

Ce projet a fait l'objet d'un débat politique (conformément à l'article L. 122-8 du Code de l'Urbanisme) lors du Comité syndical du 29 septembre 2010. Le document du PADD a ensuite été amendé pour prendre en compte les observations et contributions émises par les élus sur ce document. Cette version qui a servi de base pour la concertation, a été mise en ligne sur le site internet fin octobre 2010.

## **1. Actions du Syndicat mixte**

### **a. Site Internet**

Le Site Internet du Syndicat (créé en 2006) comprend 15 pages dont une dédiée à la concertation (actions mises en œuvre) et une autre au téléchargement des documents relatifs au SCOT.

Le public s'il le souhaite peut adresser des observations et demander une prise de contact sur la page « Contact ».

Les membres du Syndicat ont à leur disposition un espace privé (membres) pour le téléchargement de documents de travail non mis à disposition du public.

Ce site est régulièrement actualisé à l'occasion :

- de la communication de dates de réunions (du Comité de pilotage, des Comités techniques, du Comité syndical, du Bureau...),
- de la validation des études (Diagnostic territorial, Etat Initial de l'Environnement et PADD téléchargeables),
- de la mise en ligne de divers documents téléchargeables,
- des actions de concertation mises en œuvre : réunions publiques, délibérations importantes.

Son adresse ([www.scot-roussillon.com](http://www.scot-roussillon.com)) figure sur l'ensemble des supports des documents du Syndicat mixte.

### **b. Les registres**

En juillet 2008, un registre a été adressé aux 76 communes et 6 EPCI membres du SCOT. Des registres ont ensuite été déposés dans les communes de Belesta, Cassagnes, Montner, Opoul-Périllos, Tautavel et Vingrau suite à leur intégration dans le périmètre du SCOT.

Cet ouvrage est destiné à recevoir les éventuelles observations de la population sur l'élaboration du SCOT. Il est en général disponible dans le service accueil ou urbanisme de chaque collectivité.

Le public peut aussi consulter ce registre ainsi que tous les documents afférents au SCOT (Porter à Connaissance de l'Etat, études validées, synthèse...) au siège du Syndicat mixte.

En Février et Mars 2011, un agent du Syndicat mixte est passé dans chaque collectivité pour vérifier la mise à disposition du public de ce registre et des différents documents relatifs au schéma, et relever les éventuelles observations inscrites.

### **c. Les bulletins d'information**

Le Syndicat mixte a réalisé en novembre 2010 un bulletin d'information qui a été édité en 4 500 exemplaires avant d'être adressé en nombre aux collectivités membres du SCOT. Certaines collectivités ont par l'intermédiaire de leurs journaux communaux diffusé des informations sur la disponibilité de ces bulletins en mairie.

Ce document est aussi téléchargeable sur le Site Internet (Rubrique « Télécharger »)

### **d. Réunions d'association (à l'initiative du Syndicat mixte) pour présenter le PADD**

Réunion d'information aux syndicats et organismes professionnels : le 6 décembre 2010, le Syndicat a organisé une réunion à l'attention des représentants du monde professionnel (UPE66, UPA66, Syndicat des transports routiers 66, FBTP66, FTP66, UNICEM du LR, FDSEA66, CDJA66) afin de présenter les orientations du PADD.

Réunions d'information aux associations ayant demandé à être consultées : le Syndicat mixte a organisé deux réunions à l'attention des 3 associations ayant demandé à être associées aux études du SCOT (FRENE66, CANIGONENC et VELO EN TET). La première réunion s'est tenue le 7 juillet 2010 afin de présenter et de débattre sur une première trame du PADD (orientations émergentes).

Une seconde réunion a eu lieu le 8 décembre 2010 afin de présenter le projet de PADD amendé suite au débat politique du 29 septembre 2010. Ont été conviées les trois associations précédemment mentionnées ainsi que l'UD CLCV qui a demandé à participer à cette réunion.

Réunions d'information aux élus : le Syndicat mixte et l'Agence d'urbanisme Catalane ont organisé deux réunions d'information à destination des élus des communes du SCOT afin de présenter le PADD et les modalités de concertation mises en œuvre :

- le 9 décembre 2010 à Toulouges (Salle des Fêtes) à l'attention des élus des secteurs Centre Têt et Nord Agly ;
- le 14 décembre 2010 à Thuir (Salle des Fêtes Léon Jean Grégory) à l'attention des élus des secteurs Ouest Têt et Sud Aspres.

Réunions publiques : une réunion publique s'est tenue dans une commune de chaque secteur du SCOT pour présenter le projet de PADD et l'état d'avancement des études du schéma à la population :

- Secteur Centre Têt : le 10 décembre 2010 à Perpignan (Salle des Libertés)
- Secteur Nord Agly : le 15 décembre 2010 à Rivesaltes (Salle Riu)
- Secteur Ouest Têt : le 16 décembre 2010 à Ille Sur Têt (Salle la Catalane)
- Secteur Sud Aspres : le 22 décembre 2010 à Elne (Espace Gavroche)

Les dates de ces réunions ont été diffusées dans deux journaux locaux (L'Indépendant et la Semaine du Roussillon), fait l'objet d'affiches adressées à toutes les collectivités du SCOT et

d'une information sur le Site internet du SCOT. Elles ont aussi été relayées par les journaux d'information de certaines communes.

Réunion d'information aux techniciens des communes : une réunion s'est déroulée le 15 mars 2011 pour informer les techniciens des communes et EPCI membres du SCOT du contenu du PADD et de l'état d'avancement du schéma.

#### **e. Participation à des réunions d'information sur le SCOT (à l'initiative d'autres organismes)**

La FARE66 (Fédération des Associations pour la Réflexion Economique) a invité le 4 novembre 2010 le Syndicat mixte à une réunion qui avait pour objectif de présenter le SCOT et son état d'avancement aux membres de la Fédération.

L'UPE66 (Union pour les Entreprises) a convié le Syndicat mixte le 15 mars 2011 à un Comité de travail mis en place pour présenter le SCOT aux membres de l'UPE et débattre des orientations du SCOT sur le plan économique afin de pouvoir adresser ultérieurement une contribution écrite au syndicat.

#### **f. La presse**

Une conférence de presse a été organisée le 6 décembre 2010 suite au débat politique qui s'est tenu en Comité syndical du 29 septembre 2010.

Trois quotidiens locaux ont contribué à cette vague d'information en faisant paraître des articles sur le SCOT (l'Indépendant, la Semaine du Roussillon et la Lettre M)

Des encarts publicitaires relatifs aux dates des réunions publiques sont parus dans deux journaux locaux (l'Indépendant et la Semaine du Roussillon)

## **2. Synthèse de la concertation**

### **a. Une faible participation citoyenne**

Les invitations et les informations via la presse ont permis de toucher un large public et les communes. Les personnes qui ont participé aux réunions publiques sont des membres d'associations, des habitants, des étudiants et des élus. En tout, soixante treize personnes ont assisté aux 4 réunions publiques.

Les habitants et les associations ont aussi la possibilité d'adresser leurs remarques par courrier ou par mail au Syndicat Mixte ou bien de noter leurs observations sur les registres prévus à cet effet dans les collectivités. Il convient de noter qu'aucune observation concernant le PADD n'a été émise sur ces registres.

Une association non agréée, l'Union Départementale de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (l'UD CLCV) a demandé par courrier en date du 29 novembre 2010 à participer à la réunion d'information aux associations du 8 décembre 2010 (voir document en annexe). Le Syndicat mixte a donné une suite favorable à cette demande puisque l'association a été invitée (et a participé) à cette réunion.

### **b. Constat des thématiques abordées, des observations et avis relevés**

Observations orales des fédérations et organismes professionnels (Réunion du 6 décembre 2010) : les interventions, observations et questionnements des personnes présentes portaient essentiellement sur les problématiques suivantes :

- La préservation du foncier agricole
- Les contraintes de l'armature verte et bleue
- L'accueil de nouvelles populations et l'emploi
- La forme urbaine et le patrimoine paysager des villes/villages
- La préservation et l'exploitation des réserves minérales
- La prise en compte insuffisante de l'artisanat dans le PADD
- Le rapport de compatibilité du SCOT avec les documents d'urbanisme opérationnels

Observations écrites et orales des associations (Réunions du 7 juillet et du 8 décembre 2010) : les interventions, observations et questionnements des personnes présentes aux réunions portaient essentiellement sur les problématiques suivantes :

- La densification de l'habitat et la réhabilitation des centres pour moins consommer d'espace et mieux développer les réseaux de transports en commun
- La prise en compte des lois environnementales dans le schéma
- L'importance des zones ouvertes à l'urbanisation dans les PLU en l'absence de SCOT approuvé
- Les dérogations pour l'ouverture à l'urbanisation de zones agricoles et naturelles
- L'accueil de 5000 habitants par an sur le territoire
- La forme urbaine et le patrimoine des villes/villages
- L'attractivité des centres-villes
- Le déficit de logements locatifs sociaux et la réalisation de ce type de logements pour les communes non assujetties à la loi SRU
- Le maintien de la biodiversité et la préservation des paysages
- Méthodologies pour la réalisation d'une trame verte et bleue repérable
- La problématique des relations entre les deux AOT départementales
- La réalisation et l'amélioration de nouvelles liaisons douces (piétonnes et cyclables)
- La réalisation de nouvelles infrastructures routières et l'amélioration de certains axes
- La perméabilité des milieux
- La préservation de l'étang de Canet et le devenir de la voie littorale entre Canet et Saint Nazaire
- La nécessité de développer les énergies renouvelables
- La non association du SCOT aux procédures d'élaboration de Zones de Développement Eolien (ZDE)
- Le suivi du SCOT par l'AURCA suite à son approbation
- La prise en compte de l'inondabilité dans le SCOT
- Le degré de prescription des orientations du PADD
- Le degré de technicité du document de PADD
- Les actions de concertation mises en œuvre pour associer la population et les associations intéressées aux études du schéma.

L'association CANIGONENC excusée à la seconde réunion (8 décembre 2010) a émis par courrier adressé par mail (et reçu le 6 décembre 2010) les observations suivantes :

- La nécessité d'utiliser le mot « durable » pour l'emploi
- Favoriser l'entrepreneuriat local et proposer des orientations concrètes sur des filières (logistique, bâtiment, tourisme, agriculture, viticulture, énergies renouvelables...)
- Protéger les paysages et souligner l'intérêt en matière d'énergies renouvelables, de l'hydraulique, la géothermique, le bois sanitaires, le photovoltaïque et la non pertinence de l'éolien
- Se préoccuper du développement des friches devenant maquis

- La simplification des procédures et l'accompagnement des projets de développement.

Observations orales des élus (Rencontres territoriales des 9 et 14 décembre 2010) : les interventions, observations et questionnements des élus portaient essentiellement sur les problématiques suivantes :

- L'importance des zones ouvertes à l'urbanisation dans les PLU en l'absence de SCOT approuvé
- L'organisation des zones d'activités économiques sur la Plaine du Roussillon
- La densification des cœurs de ville des communes de première couronne
- La protection des terres agricoles à haute valeur agronomique
- Les relations entre le SCOT Plaine du Roussillon et les SCOT voisins (Narbonnaise et Littoral Sud)
- Le déficit de logements locatifs sociaux et la réalisation de ce type de logements pour les communes non assujetties à la loi SRU
- La problématique des relations entre les deux AOT départementales
- La problématique de l'eau et l'accueil de nouvelles populations
- L'organisation des zones d'activités logistiques
- Le développement d'une filière agricole biologique
- La prise en compte dans le PADD des contributions écrites réalisés par les élus du Syndicat
- La gestion des friches agricoles
- Le maintien de l'aéroport de Rivesaltes/Perpignan
- La problématique des PPRif dans les Aspres
- Le degré de prescription des orientations du PADD
- Le développement et l'encadrement des énergies renouvelables
- La pollution des terres agricoles

Il a été à nouveau remarqué que les élus n'étant pas associés directement à la procédure d'élaboration du schéma (élus non membres du Comité syndical) ont encore du mal à appréhender les compétences du SCOT qu'ils ont tendance à confondre avec celles des PLU.

Observations orales du public (Réunions publiques de décembre 2010) : les interventions, observations et questionnements du public portaient sur les problématiques suivantes:

- La protection des terres agricoles à haute valeur agronomique
- La densification de l'habitat et la réhabilitation des centres pour moins consommer d'espace et mieux développer les réseaux de transports en commun
- La préservation de l'étang de Canet et le devenir de la voie littorale entre Canet et Saint Nazaire
- La convergence des grands axes routiers vers la ville-centre
- L'organisation des zones d'activités économiques sur la Plaine du Roussillon
- La définition des protections pour les cœurs de nature à préserver
- La compétition entre communes rurales et ville-centre
- Les relations de compatibilité entre SCOT et documents d'urbanisme communaux
- Le degré de prescription des orientations du schéma
- La nécessité de développer les transports en commun (réseaux et cadencement) et les modes doux de déplacement (pistes cyclables, voies piétonnières...)
- La réalisation de logements locatifs sociaux dans les communes non assujetties par la loi SRU
- La problématique des relations entre les deux Autorités Organisatrices de Transports (AOT) départementales
- La réalisation d'un réseau de Transports Communs en Site Propre sur Perpignan
- Une meilleure gestion de l'eau

- L'association d'experts aux travaux du schéma
- Le rôle des citoyens dans l'élaboration du SCOT
- La mise en œuvre de la concertation et l'association des élus à la démarche
- La position du SCOT face au développement des énergies renouvelables
- Les équipements structurants sur le territoire du SCOT
- La recherche de qualité architecturale
- La gestion des friches industrielles
- La protection et la réhabilitation des réseaux de canaux d'irrigation
- Le positionnement des futures gares LGV dans le département
- Les relations entre l'AURCA, le Syndicat mixte et l'université et les organismes de formation départementaux
- La délocalisation des établissements de santé dans le département
- Le degré de technicité du document de PADD

Il est encore constaté la difficulté pour le public d'appréhender la démarche du SCOT, de comprendre qu'il s'agit d'un document de planification intercommunale et non pas opérationnel.

Observations écrites du public : aucune fiche d'expression n'a été adressée au Syndicat suite aux réunions publiques.

Aucune observation n'a été inscrite sur les registres de concertation.

#### **c. Une communication autour de la concertation**

Le Syndicat mixte a comme dans la première phase des études utilisé les mêmes actions de communication (presse, affichage dans les lieux publics, annonce dans les bulletins municipaux ...) afin d'informer le public dans un style simple et accessible dans le but de rendre un peu plus « populaire » cette démarche.

Dans ce même contexte, la presse locale s'est assez bien impliquée notamment par la rédaction de plusieurs articles thématiques suite à la finalisation de la phase PADD.

#### **d. Des outils adaptables**

Toutes les actions mentionnées en amont dans la délibération sur les modalités de concertation ont été jusqu'à présent mises en œuvre.

A l'occasion de la vérification des registres par un agent du Syndicat, il a été constaté que beaucoup de communes ont prévu un espace dédié au registre de concertation ainsi qu'aux documents concernant le schéma (Délibération de prescription des études, documents de référence, synthèse et bulletins d'information)

Les élus du Comité syndical et l'ensemble des maires ont été sensibilisés sur l'importance de mener dans les meilleures conditions des actions de concertation avec le public (diffusion au travers de journaux communaux d'informations sur les études, de la disponibilité des documents dans les communes et de l'organisation de réunions publiques)

Il semble nécessaire de continuer à faire des efforts pour améliorer les supports d'information et de communication afin de rendre plus lisible le projet de SCOT et de permettre à tout public (non technicien) de mieux comprendre les objectifs de ce dernier.

Le déroulement de la concertation semble continuer à connaître quelques imperfections dues très certainement à la difficulté de mener cet exercice à une grande échelle. Il est à regretter une participation peu importante du public aux réunions publiques. Cependant plusieurs participants ont à nouveau souligné l'intérêt de la démarche.

### **3. Poursuite des études et de la concertation**

Le PADD ayant identifié trois grandes ambitions, déclinées en grandes orientations stratégiques, les élus du Syndicat vont travailler sur le troisième volet du schéma, à savoir le Document d'Orientations et d'Objectifs (partie réglementaire du SCOT) qui précisera les conditions de mise en œuvre des orientations du PADD.

***NB :** Article L.122-1-4 : « Dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables, le document d'orientations et d'objectifs détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il définit les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques ».*

Cette troisième et dernière grande phase devrait être finalisée pour la fin du second semestre 2011.

La concertation continue avec l'alimentation du site internet sur les études en cours et l'information sur les actions menées en ce sens par le Syndicat. Les registres restent à disposition du public dans les 82 communes et les sièges des 6 groupements de communes. Ils seront tous récupérés par un agent du Syndicat mixte après l'enquête publique qui aura lieu à la fin des études et avant l'approbation du schéma.

Un quatrième bulletin d'information sera réalisé et une autre session de réunions publiques organisée après la validation politique du DOO vers la fin du second semestre 2011.

#### **4. Annexes**

- Articles de presse réalisés suite à la conférence de presse (6 décembre 2010) et aux réunions publiques
- Comptes-rendus des réunions d'information aux associations (7 juillet et 8 décembre 2010)
- Observations de l'association CANIGONENC sur le PADD
- Compte-rendu de la réunion d'information aux fédérations et organismes professionnels (6 décembre 2010)
- Comptes-rendus des réunions d'information aux élus (Décembre 2010)
- Photos des réunions avec les élus
- Compte-rendu des réunions publiques (Décembre 2010)
- Photos des réunions publiques